

République et canton de Genève

Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du 31 janvier 2017 le conseil municipal a pris la délibération suivante

APPROBATION DES COMPTES 2015 DE LA FONDATION DES EVAUX

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui et 4 non des 18 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2015 de la Fondation des Evaux s'élevant aux charges à Fr 4'029'193.16 et aux revenus à Fr. 3'951'894.45 laissant apparaître un déficit de Fr. 77298.71.
- b) D'approuver la décision du Conseil de Fondation des Evaux d'affecter le déficit à raison de **Fr. 77'298.71** sur le nouvel exercice.
- c) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 7'236'876.16.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 20 mars 2017.

Confignon, le 8 février 2017

Le Président : Joël FRAUENFELDER